

MONETEAU – C 263/3 – ZA des Macherins

En zone UEc sont interdites les constructions et installations à vocation industrielle et artisanale.

Les parcelles peuvent être vendues ensemble pour une surface totale de 5 304 m²

ou séparément

Parcelles 195 et 198 : 2 323 m²

Parcelles 194 et 197 : 1 680 m²

Parcelles 196 et 199 : 1 301 m²

(Cadastre section AV)

